



La Communauté de Communes Roumois Seine met en place

## UN LIEU UNIQUE D'ACCUEIL

situé à Grand Bourgtheroulde (Le Logis Place Jacques Rafin) afin d'apporter à tous et à toutes **GRATUITEMENT** des services de conseil sur l'amélioration de l'habitat et des aides aux logements.

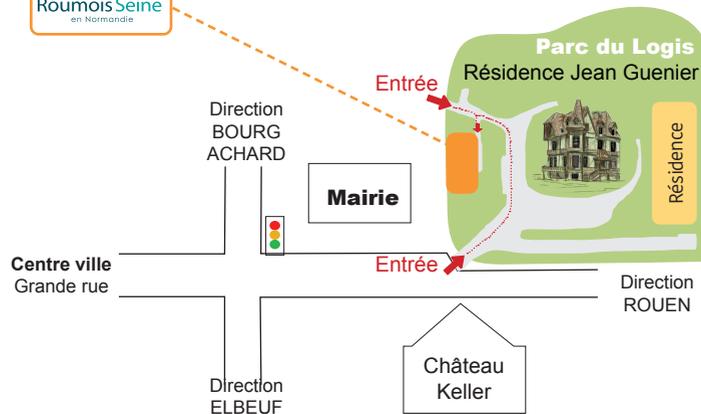


## Venir aux permanences



Parc du Logis place Jacques Rafin  
27520 GRAND BOURG THEROULDE

A partir de l'A13, sortie Maison Brûlée, prendre Direction Grand Bourgtheroulde, puis Grand Bourgtheroulde centre.



## En savoir plus contacter



**Conseiller FAIRE - Tél. 02.32.39.89.99**

ou par mail à eie27@solihha.fr

Pour obtenir un rendez-vous lors de la permanence le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 16h.



**Conseiller du CAUE27 - Tél : 02.35.87.02.52**

ou par mail à serviceurbanisme@roumoiseine.fr

Pour obtenir un rendez-vous lors de la permanence le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 17h.



**Conseiller de l'ADIL - Tél. 02.32.24.06.66**

ou par mail à adil27@cegetel.net

Pour obtenir un rendez-vous lors de la permanence le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 15h à 17h.

[WWW.ROUMOISEINE.FR](http://WWW.ROUMOISEINE.FR)

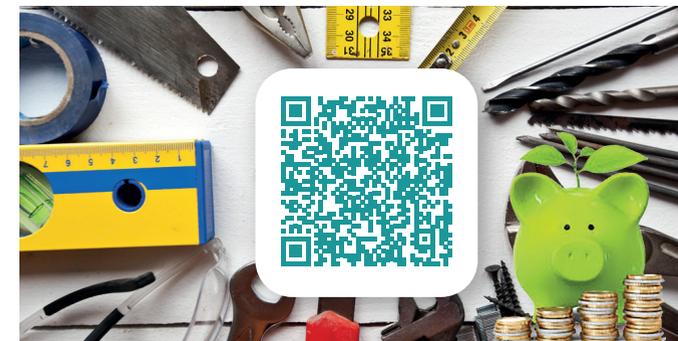
Crédit photos : CC Roumois Seine et Adobestock - Crédit illustrations : L.Houdoux  
Conception et mise en page : Service Communication Roumois Seine L.H - Mars 2020  
IPNS- 2020

MAISON de L'HABITAT

Communauté de Communes Roumois Seine en Normandie



Conseils gratuits  
Des professionnels  
à votre écoute



Un territoire, des services



Le Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et  
de l'Environnement (CAUE)

conseille les particuliers en amont de leurs projets de construction et de réhabilitation avec comme objectif la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Ainsi, un architecte du CAUE vous apportera des réponses adaptées à votre logement sur les choix architecturaux, les techniques de construction, l'insertion du projet dans l'environnement immédiat...



**UN ARCHITECTE** du  
CAUE vous apportera  
des réponses adaptées  
à votre logement



L'Agence Départementale  
d'Information sur le Logement  
(ADIL)

ADIL informe les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logements qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété.

- ➔ **Droit aux logements locatifs**
- ➔ **Rénovation de logements insalubres ou indignes**
- ➔ **Prévention et aide juridique « impayés... »**

Les conseillers ADIL vous apportent des informations relatives au logement, à l'urbanisme et favorise le bon déroulement de vos projets.



**CONDITIONS D'ACCÈS**  
au parc locatif...  
**ACCESSION À LA**  
**PROPRIÉTÉ...**



SOLIHA Normandie Seine  
délivre par l'intermédiaire  
de son Espace FAIRE

des conseils sur la construction, la rénovation énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables pour une meilleure prise en compte du confort thermique et de la maîtrise de l'énergie dans les projets.

Ainsi pour chaque étape de votre projet, le conseiller FAIRE (ex Info-Energie) :

- ➔ **Evaluer vos besoins**
- ➔ **Définir un projet adapté (apporter une expertise technique, analyser vos devis, conseiller sur le choix des matériaux...)**
- ➔ **Réaliser vos démarches de demande(s) d'aide(s) financière(s)**

Plus généralement, SOLIHA Normandie Seine accompagne les particuliers et les collectivités dans leur(s) projet(s) d'amélioration de logement(s) en lien avec la rénovation énergétique, l'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et la lutte contre l'habitat indigne.

**CONSEILS POUR**  
la construction,  
la rénovation énergétique  
et l'utilisation des énergies  
renouvelables.

